

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

> Unité interdépartementale Drôme-Ardèche

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées					
Référence : 20210831-RAP-DAEN0568					
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL			
Société DPPV – DÉPÔT PÉTROLIER DE PORTES-LES- VALENCE 6 rue Marcel Pagnol 26800 PORTES-LES-VALENCE SIREN : 303952352 SIRET : 30395235200050		S3IC Priorité DREAL Régime SEVESO / IED	61-02675 □PN □ AE □SP □Autre □A □E □D □NC □HAUT □BAS / □IED		
Activité principale : dépôt de liquides inflammables					
Date du contrôle : 30/08/2021, hors heures ouvrées de 20h à 22h					
Inspecteur(s): Elodie MOUROUX, Pauline SEGERAL					
Type de contrôle					
□Inspection annoncée □Inspection inopinée		□Inspection planifiée □Inspection circonstancielle			
Circonstances du cor	ntrôle				
□Plan de contrôle de la DREAL □Incident/Accident du		□Plainte □Autre :			
Thème(s) du contrôle • Exercice POI hors heures ouvrées					
Principale(s) installati bacs et sprink					
Référentiel(s) du cont • Arrêté préfec • POI de 2019	t rôle toral du 06/02/2019				
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)					
Nom	Société	Qual	ité		
M. PIMONT Mathieu M. FISHER Mahieu M. DANTAS Julien	Total Total /	N2)	int au chef de dépôt (astreinte rateur (astreinte N1) lien		
Copies	☐ Exploitant DREAL: ☐ Chrono ☐ PRICAE ☐ Subdivision 5 ☐ Autre:				

I – Synthèse de la visite et des constatations

I.1 – Périmètre inspecté

L'inspection est inopinée et a pour vocation la vérification de la bonne mise en œuvre du POI (Plan d'Opération Interne) hors heures ouvrées.

1.2 – Suivi des suites non soldées de la précédente inspection du 17/01/2019

Non audité

1.3 - Constats effectués lors de la visite du 30/08/2021

Exercice POI

n°	Écarts constatés lors de la visite du 30/08/2021	Demande d'actions	Délais
O1 ¹	Le rideau d'eau sur le bac W semblait ne pas fonctionner par endroits.	Une vérification de têtes de sprinklage sur la partie Nord- Ouest du bac W est à mener.	1
O2	La procédure indiquée dans la fiche réflexe est globalement suivie. Un flou perdure cependant sur la partie « Centrale d'Appels d'Urgence CAU ». L'exercice n'a pas mis en œuvre cette CAU et la théorie indiquée dans la fiche réflexe ne semble pas claire sur la répartition des rôles.	1	
О3	La mise à jour du POI n'a pas été effectuée malgré les changements de personnel (n° de téléphone erronés).	Mettre à jour le POI a minima sur la partie n° de téléphone.	31/12/2021

II - Proposition de suites en fonction des enjeux et des engagements de l'exploitant

Propositions de suites administratives : néant

Autres suites:

Concernant le résultat de la visite, 0 non-conformité et 3 observations vis-à-vis des prescriptions examinées ont été relevées. L'exploitant devra fournir, selon les délais mentionnés dans le présent rapport, les éléments permettant de justifier de la mise en œuvre des actions correctives nécessaires pour les lever.

Rédacteur

Vérificateur/Approbateur

L'inspecteur de l'environnement

L'adjointe au chef de l'unité interdépartementale Par intérim du chef d'unité

2/2

¹ O: observation